Office fédéral de l'agriculture OFAG

# Rapport sur les résultats de la consultation

Train d'ordonnances agricoles 2025

29 octobre 2025

#### Table des matières

1	Objet de la procédure de consultation	3
2	Résultats de la procédure de consultation	3
2.0	Vue d'ensemble	3
2.1	Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires (OIPSD)	3
2.2	Ordonnance sur les contributions à des cultures particulières dans la production végétale e sur le supplément pour les céréales (ordonnance sur les contributions à des cultures particulières, OCCP)	
2.3	Ordonnance sur la vulgarisation agricole et la vulgarisation en économie familiale rurale (ordonnance sur la vulgarisation agricole)	4
2.4	Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr)	5
2.5	Ordonnance sur la protection des végétaux contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux (ordonnance sur la santé des végétaux, OSaVé)	
2.6	Ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin (ordonnance sur le vin)	6
2.7	Ordonnance sur la mise en circulation des engrais (ordonnance sur les engrais, OEng)	6
2.8	Ordonnance sur l'élevage (OE)	7
2.9	Ordonnance relative à Identitas SA et à la banque de données sur le trafic des animaux (OBDTA)	
2.10	Ordonnance sur les mesures de lutte coordonnées contre les organismes nuisibles aux cultures (nouvelle)	8
2.11	Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique	9
2.12	Ordonnance du DEFR et du DETEC relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé-DEFR-DETEC)	10
3	Liste des participants à la consultation	11
3.1	Cantons	11
3.2	Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	12
3.3	Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne opérant au niveau national	12
3.4	Associations faîtières de l'économie opérant au niveau national	12
3.5	Autres milieux intéressés	12

### 1 Objet de la procédure de consultation

L'audition auprès des cantons, des partis politiques, des associations et des organisations a duré du 23 janvier au 1<sup>er</sup> mai 2025. La consultation a porté sur les ordonnances suivantes :

- 1. Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires (OIPSD)
- Ordonnance sur les contributions à des cultures particulières dans la production végétale et sur le supplément pour les céréales (ordonnance sur les contributions à des cultures particulières, OCCP)
- 3. Ordonnance sur la vulgarisation agricole et la vulgarisation en économie familiale rurale (ordonnance sur la vulgarisation agricole)
- 4. Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr)
- 5. Ordonnance sur la protection des végétaux contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux (ordonnance sur la santé des végétaux, OSaVé)
- 6. Ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin (ordonnance sur le vin)
- 7. Ordonnance sur la mise en circulation des engrais (ordonnance sur les engrais, OEng)
- 8. Ordonnance sur l'élevage (OE)
- 9. Ordonnance relative à Identitas SA et à la banque de données sur le trafic des animaux (Old-BDTA)
- 10. Ordonnance sur les mesures de lutte coordonnées contre les organismes nuisibles aux cultures (nouvelle)
- 11. Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique
- 12. Ordonnance du DEFR et du DETEC relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé-DEFR-DETEC)

### 2 Résultats de la procédure de consultation

#### 2.0 Vue d'ensemble

La consultation a donné lieu à 210 réponses de la part des cantons, partis politiques, associations et organisations.

# 2.1 Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires (OIPSD)

La suppression du taux d'auto-approvisionnement Swissness (TAAS) de l'éthanol a été approuvée par 16 cantons (BE, LU, UR, SZ, NW, FR, BL, SG, GR, AG, TH, TI, VD, NE, GE, JU), 24 interprofessions et associations faitières et d'autres participants à la consultation (USP, AgriJura, BE BV, ZH BV, SO BV, AR BV, Uniterre, Prométerre, AGORA, FiBL, Chambre NE d'agriculture, Chambre d'agriculture Jura bernois, Bäuerliches Zentrum Schweiz und Bernisches Bäuerliches Komitee, Fédération d'élevage du cheval de sport CH, Sucre Suisse SA, Fédération suisse des betteraviers, Communauté d'intérêts des marchés publics, Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort, Alcosuisse AG, Association Agro-entrepreneurs Suisse, Swiss Beef, parti PSS). 53 organisations équestres ont rejoint la prise de position de l'USP.

Onze cantons et organisations (AI, ZG, CDCA, COSAC, AgriGenève, ASPV, SG BV, VignobleSuisse, Vitiswiss, IVVS, SG Schafzuchtverband) avaient un avis neutre. Trois cantons (ZH, SO, VS) ainsi que 17 organisations professionnelles et autres participants ont renoncé à prendre position.

Une seule organisation professionnelle (Spiritsuisse) a rejeté la disposition prévue.

97 cantons, organisations professionnelles et autres participants n'ont pas répondu.

# 2.2 Ordonnance sur les contributions à des cultures particulières dans la production végétale et sur le supplément pour les céréales (ordonnance sur les contributions à des cultures particulières, OCCP)

Dans le cadre de cette consultation publique, 114 avis ont été remis par les cantons, les partis politiques, les associations et les organisations.

Concernant les modifications proposées, quatre cantons (BE, TG, SG, VD), cinq organisations cantonales paysannes (SG, NW, UR, OW, LU), Emmi Schweiz AG, réservesuisse, St. Gallische Saatzuchtgenossenschaft, Sucre Suisse SA, la Fédération des industries alimentaires suisses, l'Association suisse des producteurs de volaille (ASPV), l'Association de l'industrie laitière suisse, Zentralschweizer Bauernbund, CHOCOSUISSE, BISCOSUISSE, primavera, la CI du commerce de détail, Swissmaïs Sàrl, Bäuerliches Zentrum Schweiz und Bernisches Bäuerliches Komitee et le St. Gallischer Schafzuchtverband les approuvent de manière globale.

Trois cantons(GE,ZH,SO), Prométerre, swiss granum, la SCFA, Swiss-Seed, l'USPPT, Swisspatat, la COJA, Suisseporcs, Verein Schweizer Hülsenfrüchte, l'Union suisse des paysans (USP), Bio Suisse, la CNAV, l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort, l'Association suisse des producteurs de semences, la Fédération suisse des producteurs de céréales, Swiss Beef CH, l'ACCCS, l'Association des producteurs d'œufs suisses, Berner Bauern Verband, la CAJB, l'USPF, Biovision, Solothurner Bauernverband, l'Association des groupements et organisations romands de l'agriculture, AgriGenève ainsi que 53 organisations équestres acceptent les modifications tout en demandant notamment une augmentation du soutien proposé pour les plants de pommes de terre et l'introduction de nouvelles aides en faveur des céréales fourragères et des cultures de niches pour l'alimentation humaine.

Enfin, 8 organisations refusent les modifications en l'état : Allianz Ernährung und Gesundheit, Pusch, le WWF Suisse, l'Association des petits et moyens paysans (APMP), BirdLife Schweiz, Commission de la concurrence, Pro Natura. Ces organisations souhaiteraient que le soutien financier se fasse sur les productions IP/Bio et en faveur des variétés résistantes.

L'organisation SwissOlio souhaite que le soutien financier pour les oléagineux soit du même niveau que celui proposé pour le sucre.

# 2.3 Ordonnance sur la vulgarisation agricole et la vulgarisation en économie familiale rurale (ordonnance sur la vulgarisation agricole)

Dans le cadre de la consultation relative à l'ordonnance sur la vulgarisation agricole, 62 avis ont été transmis, dont 23 provenaient de cantons. En outre, 53 organisations équestres ont rejoint la prise de position de l'USP.

Dix-huit cantons (ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, FR, SO, AI, FR, TG, NE, ZG, BL, TI, BE, GL, GE) et 26 organisations (dont la CDCA, la COSAC et l'USP) ont rejeté l'adaptation de la gouvernance (art. 5 et 8) et soutenu une contre-proposition de la CDCA à ce propos. L'adaptation de la gouvernance a été refusée sans contre-projet par quatre cantons (AG, BS, JU, VD), deux partis (PSS, Les Verts) et quatre organisations (BV OberVS, VKMP, Pro Natura, SAB). Un canton (SG) et quatre organisations (FIBL, FUS, SVS, SPA) ont approuvé l'adaptation de la gouvernance. Deux organisations (Station ornithologique, Prométerre) et un particulier ont apporté des précisions, mais sont restés neutres quant à l'adaptation de la gouvernance.

La CDCA propose un contrat d'aide financière (un contrat de droit public selon l'art. 16, al. 2, LSu) entre l'OFAG, la CDCA et Agridea. Ce contrat doit reprendre les éléments centraux de l'actuel contrat de prestations entre l'OFAG et la CDCA ainsi que du contrat d'aide financière entre l'OFAG et Agridea (entre autres, soutien financier d'au moins 8,2 millions ; champs d'action et priorités, élaborés en premier lieu par la CDCA ; instruments de pilotage à court terme).

En outre, la CDCA propose de supprimer l'art. 5, al. 4, ainsi que d'autres modifications à l'art. 8, sur la base de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), entrée en vigueur en 2008. La Confédération a pris en charge les cotisations versées à l'époque par les cantons aux centrales de vulgarisation et, en contrepartie, la vulgarisation cantonale est devenue l'affaire exclusive des cantons (2º Message RPT du 7 septembre 2005, p. 6253 et suivantes, ch. 2.10.3 ; nouvelle solution, cf. ch. 2.10.3.2.1). Selon la CDCA, la description des tâches d'Agridea à l'art. 5, al. 1 à 3, est suffisamment exhaustive. Agridea ne doit pas non plus déposer de demande de soutien, puisque le soutien est dû conformément à la RPT. Les prescriptions concernant les objectifs, les critères d'évaluation et la réalisation des objectifs doivent être supprimées, le soutien de la Confédération à Agridea étant dû sans contrepartie financière.

#### 2.4 Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr)

Cinq cantons (BE, GE, LU, NE, UR), economiesuisse, swiss granum, VSF, SWISSCOFEL, BioSuisse, la FSB, Sucre Suisse SA et Emmi SA approuvent la modification de l'OlAgr.

Douze cantons (AG, BE, BL, FR, GL, GR, NE, JU, ZG, TI, VD, VS), le PS, l'UDC, economiesuisse, l'USP, plusieurs organisations agricoles, la CI Commerce de détail, SWISSCOFEL, Biscosuisse, Chocosuisse, Emmi SA et Sucre Suisse SA soutiennent la variante de la filière parmi les deux propositions relatives au système de protection douanière pour le sucre. Fial et l'AIL sont également favorables à la variante de la filière, mais elles souhaitent retirer de l'OlAgr la prise en compte du monitoring des prix de l'UE.

Le canton de SG, le FiBL et réservesuisse préfèrent la mise en œuvre de la proposition de l'OFAG.

Les Verts, Greenpeace Suisse, Pro Natura, WWF Suisse, BirdLife Suisse, Biovision, Pusch, APMP et FPC s'opposent au principe de la modification de la protection douanière pour le sucre, tandis que la COMCO demande la suppression de cette protection douanière. Si un système de protection à la frontière pour le sucre devait être appliqué, les organisations susmentionnées soutiennent la proposition de l'OFAG.

Les cantons de BL, GL, GR, NE, TI, la CDCA, la COSAC, swiss granum, ACCCS, VSGF, VSF et réservesuisse soutiennent la réduction compensatoire du taux du contingent tarifaire des céréales panifiables en faveur d'une augmentation, sans incidence sur la protection douanière, de la contribution au fonds de garantie pour le financement des réserves obligatoires. Le canton de VD, l'USPF et Uniterre rejettent la réduction des droits de douane et demandent une hausse de la protection douanière.

Plusieurs cantons, l'USP, plusieurs organisations agricoles et d'autres organisations telles que swiss granum, VSF et FMS demandent des modifications des systèmes de protection douanière pour les céréales panifiables et les céréales fourragères, qui ne faisaient pas partie de la consultation.

### 2.5 Ordonnance sur la protection des végétaux contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux (ordonnance sur la santé des végétaux, OSaVé)

La consultation a donné lieu à 118 réponses concernant l'OSaVé de la part des cantons, partis politiques, associations et organisations.

Concernant la modification de l'art. 2, un canton (TI) propose de préciser également à l'art. 2, let. h, que le terme « foyer d'infestation » est utilisé dans le cadre de la stratégie d'éradication.

La modification de l'art. 10, al. 3, et de l'art. 13, al. 1, let. e, concernant l'interdiction de cultiver des plantes hôtes en cas de soupçon d'infestation par un organisme de quarantaine est approuvée par trois cantons (BL, JU, SG) et par deux organisations. Un canton (SG) rejette cette modification. La COSAC, la CDCA et 8 cantons (AR, BS, FR, GL, GR, TI, VD, ZG) demandent de préciser dans le texte de l'ordonnance que les indemnisations visées à l'art. 96 OSaVé peuvent également être versées si une interdiction de cultiver est ordonnée à titre préventif.

La modification de l'art. 10, al. 4, et de l'art. 13, al. 4, relative aux responsabilités en cas d'infestation est approuvée par 5 cantons (AG, BE, BL, SG, SZ) et par les services phytosanitaires cantonaux. La COSAC, la CDCA et 9 cantons (AI, AR, GE, GL, GR, JU, SO, TI, ZG) rejettent cette modification.

La modification de l'art. 12 est approuvée par 5 cantons (AG, BE, BL, SG, SZ), les services phytosanitaires cantonaux et une organisation. Seize organisations proposent de préciser dans l'article que l'information au public doit se faire *rapidement*.

La modification de l'art. 14 est approuvée par deux cantons (SG, SZ) et une organisation. Dix-sept organisations proposent de reformuler l'article.

La modification de l'art. 16, al. 1, est approuvée par 5 cantons (AG, BE, BL, SG, SZ), les services phytosanitaires cantonaux et une organisation. Un canton (VS) propose que les cantons soient consultés avant que des mesures soient ordonnées.

La modification des art. 39a, al. 1, 42, al. 1, et 62, al. 1, concernant les autorisations exceptionnelles en cas de graves pénuries est approuvée par la COSAC, la CDCA, 8 cantons (AI, GL, GR, SO, TG, TI, ZG) et deux organisations. Un canton (SG) souhaite que les cantons soient consultés avant que des mesures soient ordonnées.

La modification de l'art. 61 est approuvée par un canton (BE) et une organisation (FiBL).

La modification de l'art. 106, al. 1, let. c, est approuvée par une organisation (FiBL).

#### 2.6 Ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin (ordonnance sur le vin)

Dans le cadre de cette consultation publique, 113 avis ont été remis par les cantons, les partis politiques, les associations et les organisations.

Concernant les modifications proposées, sept cantons (GR, JU, NW, SH, TG, SZ, VD), le PSS, Bio Suisse, CSCV, le FiBL, Prométerre, l'ASSAF saluent et approuvent en général la modification de l'ordonnance sur le vin.

Six cantons (BE, LU, SG, TG, UR, ZH), l'UDC, AGORA, Vignoble Suisse, l'IVVS, VITISWISS, AgriGenève, AgriJura, la CNAV, l'USP, BVAR, BEBV, GRBV, SGBV, SOBV, ZHBV, CAJB, GalloSuisse, la COJA, l'ASPV, SJLW, USPF, PSBB, Entrepreneurs de travaux agricoles, CIMP, SwissBeef CH et 53 organisations équestres se déclarent favorables à la suppression du délai de replantation des vignes ainsi qu'à l'autorisation d'apposer l'abréviation AOC – KUB sur les étiquettes de vin. En revanche, hormis les six cantons, ils s'opposent aux autres modifications et souhaitent que les dispositions actuellement en vigueur soient maintenues.

Neuf cantons (AG, BL, FR, GE, GL, NE, TI, VS, ZG), la CDCA, la COSAC, CoReVi, et le SVU rejettent la proposition de supprimer le délai de replantation des vignes et demandent de le prolonger à vingt ans. En contrepartie, ils accueillent favorablement les autres modifications proposées dans le projet.

Vingt et un cantons (AG, BE, BL, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SG, SH, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH), le PSS, la CDCA, la COSAC, CoReVi, Bio Suisse, le FiBL, Prométerre, l'ASSAF et le CSCV approuvent les modifications relatives à la surveillance de l'autocontrôle des encaveurs ainsi que la transmission des données relatives aux surfaces viticoles à l'OFAG pour la fin août.

# 2.7 Ordonnance sur la mise en circulation des engrais (ordonnance sur les engrais, OEng)

Dans le cadre de cette consultation, 119 prises de positions de la part des cantons, partis politiques et organisation ont été remises.

#### Remarques générales

Dix-neuf cantons ont livré des prises de position (BE, LU, UR, NW, SZ, ZG, FR, SO, BL, SG, GR, AG, TG, TI, VD, VS, NE, GE et JU), dont quatorze (BE, LU, UR, SZ, ZG, FR, BL, SG, AG, TG, VS, NE, GE

et JU) approuvent les modifications proposées, alors que cinq cantons (NW, SO, GR, TI et VD) n'ont explicitement pas pris position.

Cent organisations, dont l'USP et Agricura, ont livré des prises de position favorables ou neutres.

Un parti politique (PSS) soutient la dérogation à la procédure d'autorisation pour les sous-produits animaux concernés par cette modification.

Renvoi au Règlement (UE) 2019/1009 (art. 2, al. 2)

Deux participants (Agricura et fenaco) sont explicitement favorables à cette modification.

Exception à l'enregistrement obligatoire (art. 17, let. c et d)

Deux cantons (SG et JU) sont favorables aux nouvelles dispositions concernant l'exception à l'enregistrement dans le registre des produits. L'un d'eux (SG) propose de reformuler la prescription par rapport au règlement d'exploitation pour les installations de compostage et de méthanisation et de préciser que ce dernier doit être autorisé par l'autorité concernée.

Exception à la procédure d'autorisation (art. 20a)

Deux cantons (AG et JU) ont un avis positif sur ces exceptions. Deux participants (Agricura et fenaco) s'opposent aux exceptions pour les restes d'aliments ne provenant pas de moyens de transport opérant au niveau international et les produits apicoles et stipulent que cette disposition doit être reformulée afin d'éviter une interprétation trop large.

Étiquetage digital (art. 31, al. 8)

Un participant (fenaco) soutient cette adaptation. Il est important que les engrais mis sur le marché en Suisse soient soumis aux mêmes exigences que les produits importés.

Contrôle effectué par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité aux frontières (art. 39, al. 3)

Deux participants (Agricura et fenaco) demandent que les douanes contrôlent systématiquement la conformité des engrais importés.

#### 2.8 Ordonnance sur l'élevage (OE)

163 organisations ont pris part à la consultation relative à l'ordonnance sur l'élevage (OE). Le projet est soutenu sur le principe. Les participants à la consultation s'accordent à dire que le nouveau système de soutien augmente les exigences envers les organisations d'élevage. Il est d'autant plus gênant selon eux qu'aucun financement supplémentaire ne soit mis à disposition. Aux yeux de nombreuses organisations, une réduction des aides financières ne serait pas tolérable. Les grandes organisations d'élevage, en particulier, soulignent l'importance des aides publiques à la sélection animale et préviennent qu'une réduction des contributions à 50 % au maximum des coûts mettrait en péril l'existence des programmes suisses de sélection.

La suppression prévue des subventions pour l'élevage de chevaux de sport a été sujette à controverse. La mesure est soutenue entre autres par le canton des GR, le parti socialiste suisse (PSS), Suisseporcs, les associations d'éleveurs de bovins, Proviande ainsi que l'association apicole Schweizerischer Mellifera Bienenfreunde. De nombreuses organisations s'y opposent, notamment les cantons de BE, GL, BL, AG, VD, NE et JU, la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), l'Union suisse des paysans (USP) ainsi que de nombreuses organisations et coopératives d'élevage chevalin.

La suppression prévue de la possibilité d'augmenter les tarifs forfaitaires est également largement critiquée. Le canton de SZ, l'USP ainsi que de nombreuses associations d'agriculteurs et organisations d'élevage demandent le maintien de ce mécanisme dans l'ordonnance révisée.

Les associations d'élevage chevalin demandent également un report de la période de référence pour les contributions pour la préservation des équidés et l'introduction de contributions équivalentes pour les mâles.

ProSpecieRara (PSR), l'Association d'élevage de volailles de rente d'origine (ZUN) et l'association Mellifera Bienenfreunde, entre autres, s'opposent à la suppression prévue de la possibilité de reconnaissance d'organisations pour des projets de conservation. Un cercle plus large – dont l'USP, de nombreuses petites organisations d'élevage, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), la Protection zurichoise des animaux et PSR – critique le lien prévu entre la perception des contributions pour la tenue du herd-book et le recensement des caractères, d'une part, et l'autorisation du projet, d'autre part.

Les petites organisations d'élevage de conservation et les milieux de la protection des animaux et de la nature demandent une meilleure promotion des caractères génétiques rares et un soutien accru aux races animales menacées.

Certaines prises de positions reçues témoignent d'un manque de compréhension du nouveau système de promotion de la sélection animale. Ainsi, plusieurs petites organisations demandent que l'art. 15 soit étendu aux lapins et à la volaille. On demande également d'ajouter certaines caractéristiques à l'annexe 1.

Par ailleurs, de nombreux avis concernent des dispositions nécessaires pour maintenir l'équivalence avec la législation européenne. La reconnaissance des entreprises d'élevage (art. 4), la procédure d'extension à la Suisse des organisations d'élevage reconnues dans l'UE et les exigences en matière de certificats d'ascendance pour l'exportation d'animaux vers l'UE font l'objet d'une évaluation critique.

### 2.9 Ordonnance relative à Identitas SA et à la banque de données sur le trafic des animaux (Old-BDTA)

Les cantons, branches et organisations agricoles sont globalement favorables au projet de révision de l'ordonnance.

L'ajout des coordonnées géographiques de l'unité d'élevage dans l'historique des animaux porte, pour certains, atteinte à la protection des données, tandis que d'autres pensent que cela n'est pas suffisant pour répondre aux exigences de l'ordonnance européenne sur la déforestation (EUDR).

En ce qui concerne l'identification des unités d'élevage, le complément du numéro BDTA par le numéro REE préoccupe les cantons. Ils s'inquiètent de la concordance de ce changement entre les différents systèmes informatiques et souhaitent que la coexistence des deux numéros soit clairement limitée dans le temps.

Plusieurs organisations du milieu équin sont préoccupées par la révision de l'art. 25. Elles craignent (à tort) qu'il ne soit plus possible d'annuler ou de corriger une notification de naissance incorrecte.

## 2.10 Ordonnance sur les mesures de lutte coordonnées contre les organismes nuisibles aux cultures (nouvelle)

Les cantons, branches et organisations agricoles sont globalement favorables au projet d'ordonnance et saluent la concrétisation des mesures prévues par la loi. Les cantons demandent un soutien financier comme pour les organismes réglés par l'OSaVé ainsi qu'un droit de décision/proposition pour l'adaptation des annexes 1 et 2.

Les organisations paysannes demandent en particulier que le devoir d'annonce soit accompagné de la garantie de l'intégralité du versement des paiements directs pour les surfaces infestées.

#### Annexe 1, chiffre 1

Les mesures proposées concernant la limitation de la dissémination du souchet sont acceptées favorablement. 14 organisations professionnelles et organisations paysannes demandent l'intégration d'un article spécifique qui permette l'utilisation de tous les moyens de lutte chimiques et non chimiques autorisés dans l'UE pour lutter contre le souchet.

Annexe 1, chiffre 2

Pour la chrysomèle du maïs, 28 organisations sont favorables à retenir la variante actuelle qui interdit de cultiver du maïs deux années de suite dans une région déclarée comme infestée par le ravageur. Ces 28 organisations demandent toutefois l'ajout d'un article supplémentaire qui permette aux cantons d'octroyer, si elles sont justifiées, des autorisations de cultiver du maïs deux années consécutives sur la même parcelle. 20 organisations sont favorables à retenir la variante qui permet de cultiver du maïs deux années de suite.

Quatre cantons plaident pour une dérégulation complète de la gestion de la chrysomèle du maïs sur la base du constat que, d'une part, ce ravageur est désormais présent sur tout le territoire et, d'autre part, qu'il peut être géré de manière individuelle par la rotation des cultures sur l'exploitation agricole.

#### 2.11 Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique

Dans le cadre de la consultation, 108 avis ont été remis. 51 organisations approuvent la modification d'ordonnance, dont 18 cantons (AG, AI, BE, FR, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG), 17 organisations professionnelles (AGORA, ASSAF, BEBV, BZS, CAJB,FiBL, CIMP, IVVS, COSAC, CDCA, Entrepreneurs de travaux agricoles, Prométerre, Fruit-Union Suisse, SGBV, SOBV, VITISWISS, FECH), le PSS, ainsi que Bio Suisse, l'USPF et l'entreprise E. Brunner AG. La FSB, l'USP et les 53 organisations équestres qui se sont associées à sa prise de position expriment un avis neutre sur les changements.

La COMCO rejette la modification de l'art. 3d. Les Salines Suisses SA proposent par contre une modification de l'art. 4b et expriment donc un avis « plutôt défavorable » sur les modifications (voir détails ci-dessous).

Art. 3d Pratiques et traitements pour la production de denrées alimentaires biologiques transformées

23 organisations se sont exprimées sur cette modification. 20 d'entre elles adhèrent totalement aux modifications (Bio Suisse, les organisations professionnelles : BEBV, BV AR, BZS BBK, CAJB, CNAV, FiBL, GalloSuisse, CIMP, IVVS, SOBV, Swiss Beef CH, Uniterre, ViglobleSuisse, VITISWISS ; Entrepreneurs de travaux agricoles, SGBV, SOBV, SZV SG, FECH et le canton de VD). Les cantons d'AG et BL estiment que l'autorisation des procédés d'échange d'ions et de résines adsorbantes pour la désacidification partielle du jus de poire aura un impact minimal. La COMCO rejette quant à elle la modification. En effet, depuis 2023, l'utilisation de cette technologie dans le secteur biologique n'est autorisée dans l'UE que pour la production de préparations pour nourrissons, de préparations de suite, de préparations à base de céréales et d'autres préparations pour bébés, et non pour la désacidification partielle du jus de poire concentré. La modification proposée constitue un pas en arrière par rapport à l'harmonisation du droit suisse avec le droit de l'UE, qui est déjà engagée. Du point de vue de la concurrence, il faut éviter de créer un avantage de production pour les producteurs suisses, ce qui entraînerait des distorsions de concurrence.

Art. 41b, al. 1 Utilisation de matières premières d'aliments pour animaux et d'additifs pour l'alimentation animale

La réglementation existante est complétée par l'autorisation d'utiliser du sel ignigène. Les directives actuelles impliquent de facto une interdiction de production pour Salines Suisses SA, puisque ni le sel marin ni le sel gemme ne sont disponibles en Suisse. Les gisements de sel sont exploités en Suisse par le biais du procédé « Solution Mining ». La Suisse ne dispose ainsi que de sel ignigène. Une harmonisation avec les réglementations de l'UE et d'autres réglementations de la législation sur les denrées alimentaires serait judicieuse.

Art. 16h, let. g

Quatre avis ont été émis sur cette modification. Les cantons d'AG et BL ainsi que le FiBL l'approuvent, le canton de GE la rejette. L'absence d'indication sur la quantité de semences et de matériel de multiplication végétative disponible pour le maraîcher pose problème. Il est important de pouvoir connaître la disponibilité sur le marché d'une variété de légume intéressante au moment du choix de

la culture. Le manque d'informations sur la quantité de semences disponibles complique la planification des cultures et peut entraîner une augmentation du prix des semences.

# 2.12 Ordonnance du DEFR et du DETEC relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé-DEFR-DETEC)

La consultation a donné lieu à 103 réponses sur l'OSaVé-DEFR-DETEC de la part des cantons, associations et organisations.

L'USP ainsi que 75 organisations de producteurs et interprofessions, des associations cantonales d'agriculteurs et des organisations agricoles régionales approuvent la modification de l'ordonnance.

La modification de l'art. 21, al. 2, est soutenue par la COSAC, la CDCA et 18 cantons (AG, AI, BL, FR, GE, GL, GR, JU, NE, SG, SH, SO, TG, TI, UR, VD, ZG, ZH). La COSAC, la CDCA et 13 cantons (AI, FR, GL, GR, JU, NE, SH, SO, TG, TI, UR, VD, ZG) demandent cependant une hausse du taux journalier des frais de personnel pour les cantons et les communes. Trois cantons (BE, LU, VS) et les services phytosanitaires cantonaux rejettent cette modification. Un canton (ZH) propose une facturation en fonction des dépenses effectives (plutôt qu'un forfait journalier).

La modification de l'art. 22, al. 1 et 2, est accueillie favorablement par quatre cantons (AG, BE, BL, SG) et par les services phytosanitaires cantonaux. La COSAC, la CDCA ainsi que 10 cantons proposent de fixer des délais différents pour les demandes d'indemnisation des mesures de surveillance et des mesures de lutte.

Aucun commentaire n'a été reçu sur les modifications des annexes, ni sur la déréglementation de la chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) dans la législation phytosanitaire.

### 3 Liste des participants à la consultation

### 3.1 Cantons

ZH	Staatskanzlei des Kantons Zürich	Neumühlequai 10 ; Postfach ; 8090 Zürich
BE	Staatskanzlei des Kantons Bern	Postgasse 68 ; 3000 Berne 8
LU	Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 ; 6002 Luzern
UR	Standeskanzlei des Kantons Uri	Rathausplatz 1 ; 6460 Altdorf
SZ	Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Regierungsgebäude ; Bahnhofstrasse 9 ; Postfach 1260 ; 6431 Schwyz
OW	Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus ; 6061 Sarnen
NW	Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Dorfplatz 2 ; Postfach 1246 ; 6371 Stans
GL	Staatskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus ; 8750 Glarus
ZG	Staatskanzlei des Kantons Zug	Seestrasse 2 ; Regierungsgebäude am Postplatz ; 6300 Zug
FR	Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Route des Arsenaux 41 ; 1700 Fribourg
SO	Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus ; Barfüssergasse 24 ; 4509 Solothurn
BS	Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Marktplatz 9 ; 4001 Basel
BL	Landeskanzlei des Kantons Basel- Landschaft	Regierungsgebäude ; Rathausstrasse 2 ; 4410 Liestal
SH	Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 ; 8200 Schaffhausen
AR	Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude ; 9102 Herisau
Al	Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 ; 9050 Appenzell
SG	Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude ; 9001 St. Gallen
GR	Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 ; 7001 Chur
AG	Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude ; 5001 Aarau
TG	Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude ; Zürcherstrasse 188 ; 8510 Frauenfeld
TI	Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Piazza Governo 6 ; Casella Postale 2170 ; 6501 Bellinzona
VD	Chancellerie d'État du Canton de Vaud	Place du Château 4 ; 1014 Lausanne
VS	Chancellerie d'État du Canton du Valais	Planta 3; 1950 Sion
NE	Chancellerie d'État du Canton de Neuchâtel	Le Château ; Rue de la Collégiale 12 ; 2000 Neuchâtel
•	•	•

GE	Chancellerie d'État du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 ; Case postale 3964 ; 1211 Genève 3
JU	Chancellerie d'État du Canton du Jura	2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

### 3.2 Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Les VERTS	GRÜNE Schweiz ; Les VERT-E-S suisses ; I VERDI svizzera	Waisenhausplatz 21 ; 3011 Berne
UDC	Schweizerische Volkspartei SVP ; Union Démocratique du Centre UDC ; Unione Democratica di Centro UDC	Generalsekretariat ; Postfach 8252 ; 3001 Berne
PSS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS ; Parti socialiste suisse PSS ; Partito socialista svizzero PSS	Zentralsekretariat ; Theaterplatz 4 ; Postfach ; 3001 Berne

# 3.3 Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne opérant au niveau national

SAB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für	Seilerstrasse 4 ; Postfach ; 3001 Berne
	die Berggebiete ; Groupement suisse	
	pour les régions de montagne ; Gruppo	
	svizzero per le regioni di montagna	

### 3.4 Associations faîtières de l'économie opérant au niveau national

economiesuisse	economiesuisse ; Verband der Schweizer Unternehmen ; Fédération des entreprises suisses ; Federazione delle imprese svizzere	Hegibachstrasse 47, Postfach ; 8032 Zürich
USP	Schweiz. Bauernverband (SBV); Union suisse des paysans (USP); Unione svizzera dei contadini (USC)	Laurstrasse 10, 5201 Brugg
USS	Schweiz. Gewerkschaftsbund (SGB); Union syndicale suisse (USS); Unione sindacale svizzera (USS)	Monbijoustrasse 61, Postfach, 3000 Berne 23

### 3.5 Autres milieux intéressés

Agricura	Agricura Genossenschaft	Eigerplatz 2, 3007 Berne
AgriGenève	AgriGenève	Rue des Sablières 15, 1242 Satigny
AgriJura	AgriJura – Chambre d'agriculture	Rue Saint-Maurice 17, Case postale 122, 2852 Courtételle

Alcosuisse	Alcosuisse AG	Hauptsitz Rüti, Industriestrasse 10, 3295 Rüti b. Büren.
Allianz Ernährung Gesundheit	Allianz alimentation et santé	Dufourstrasse 30, 3005 Berne
apisuisse	apisuisse	Jakob Signer-Strasse 4, 9050 Appenzell
AG Berggebiet	Arbeitsgruppe Berggebiet	c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung, Claudia Reis- Reis, Menznauerstrasse 2, 6110 Wolhusen
ASR	Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Rinderzüchter	Schützenstrasse 10, 3052 Zollikofen
Association chevaline de la Sarine	Association chevaline de la Sarine	p.a. Colette Dafflon-Dougoud, Chemin de la Chapelle 18, 1742 Autigny
Association d'élevage chevalin de la gruyère	Association d'élevage chevalin de la gruyère	Po. Yves Tercier, Chemin du bois 2, 1731 Ependes
AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture	Avenue des Jordils 5, 1001 Lausanne
Association Franches- Montagnes Haute Broye	Association Franches- Montagnes Haute Broye	p.a. Sophie Renout, Chemin des Batailles 41, 1485 Nuvilly
ASSAF	Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort	Avenue des Jordils 5, 1001 Lausanne
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre	Avenue des Jordils 1, 1001 Lausanne
BZS BBK	Bäuerliches Zentrum Schweiz und Berneisches Bäuerliches Komitee	Zauggshaus, 3557 Fankhaus
BV OberVS	Bauern Vereinigung Oberwallis	Talstrasse 3, 3930 Visp
BV AR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden	Steblenstr. 9 ; 9104 Waldstatt
BV NW	Bauernverband Nidwalden	Beckenriederstrasse 34, 6374 Buochs
BV OW	Bauernverband Obwalden	Beckenriederstrasse 34, 6374 Buochs
BV UR	Bauernverband Uri	Beckenriederstrasse 34, 6374 Buochs
BV SZ	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	Landstrasse 35, Postfach 63, 6418 Rothenthurm

BEBV	Berneer Bauern Verband	Postfach ; Milchstrasse 9, 3072 Ostermundigen
BPZV	Berneischer Pferdezuchtverband	Rue de Lausanne 7, 1580 Avenches
BienenSchweiz	BienenSchweiz	Jakob-Signer-Strasse 4, 9050 Appenzell
Biovision	Biovision	Heinrichstrasse 147, 8005 Zürich
BirdLife	BirdLife Schweiz	Wiedingstrasse 78, Postfach, 8036 Zürich
BO Butter	Organisation sectorielle pour le beurre	Laubeggstrasse 68, 3006 Berne
Braunvieh CH	Braunvieh Schweiz	Chamerstrasse 56, 6300 Zug
BV GR	Bündner Bauernverband	Italienische Strasse 126, 7408 Cazis
Capra Grigia	Capra Grigia Svizzera	Bachstrasse 254, 3078 Richigen
CAJB	Chambre d'agriculture du Jura bernois	Beau-Site 9, 2732 Loveresse
CNAV	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier
CE-SAR	Commission d'élevage de la société romande d'apiculture	Les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt
CoReVi	Conférence des Responsables Viticoles de la Suisse latine	Route de l'Aurore 1, 2053 Cernier
DSM	Dachverband Schweizerischer Müller	Thunstrasse 82 / Postfach 1009, 3000 Berne 6
E. Brunner AG	E. Brunner AG	Hauptstrasse 1, 8162 Steinmaur
Emmi CH	Emmi Schweiz AG	Landenbergstrasse 1, 6002 Luzern
Equi-scope	Equi-scope	p.a. Charles Trolliet, Rte de la Grange-Neuve 1, 1053 Cugy
Fédération fribourgeoise d'élevage de cheval	Fédération fribourgeoise d'élevage de cheval	Isabelle Davet, Bodenmattstrasse 184, 3185 Schmitten FR
Cheval-jura	Fédération jurassienne d'élevage chevalin	c.o. Claude Boilla, 2338 les Emibois
FREPS	Fédération Romande d'élevage du Poney Suisse	Gérald Risse, Route de Treyvaux 60, 1649 Pont-La-Ville
FRC	Fédération romande des consommateurs	Rue de Genève 17, Case postale 6151, 1002 Lausanne
FSC	Fédération Suisse des Courses	Christine Baumgartner, Les Longs-Prés 1a /CP, 1580 Avenches

FSFM SFV	Fédération suisse du franches-montagnes / Schweizerischer Freibergerverband	Les Longs Prés 2, 1580 Avenches
VITISWISS	Fédération suisse pour le développement d'une vitiviniculture durable	Belpstrasse 26, 3007 Berne
Federer Guido	Federer Guido	Bachstrasse 254, 3078 Richigen
Fial	Fédération des industries alimentaires suisses	Thunstrasse 82, 3000 Berne 6
FiBL	Institut de recherche de l'agriculture biologique	Ackerstrasse 113, Postfach 219, 5070 Frick
Freibergerzuchtgenossensch aft Zürich	Freibergerzuchtgenossensch aft Zürich	David Fischer, Im Ror 2833, 8604 Volketswil
SHB	Genossenschaft swissherdbook	Schützenstrasse 10, Postfach 691, 3052 Zollikofen
GST	Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte	Brückfeldstrasse 18, 3012 Berne
Greenpeace	Greenpeace Schweiz	Badenerstrasse 171, Postfach 9320, 8036 Zürich
PIOCH	Groupement pour la promotion intégrée dans l'Ouest de la Suisse	Avenue des Jordils 5, Case postale 1080, 1001 Lausanne
Holstein	Holstein Switzerland	Route de Grangeneuve 27, 1725 Posieux
IDENTITAS	Identitas AG	Stauffacherstrasse 130A, 3014 Berne
IG-Maultier	Association suisse des amis des mulets	Höfli 83, 4574 Nennigkofen
CIMP	Communauté d'intérêts des marchés publics du bétail de boucherie	Laurstrasse 10, 5201 Brugg
CI Commerce de détail	Communauté d'intérêts du commerce de détail	Postfach, 3011 Berne
IVVS	Interprofession de la vigne et des vins suisses	Belpstrasse 26, 3007 Berne
IPV CH	Islandpferde-Vereinigung Schweiz	Wilerstrasse 116 c, 9620 Lichtensteig
APMP	Association des petits et moyens paysans	Nordring 4, Postfach, 3001 Berne
CDCA	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture	Haus der Kantone ; Speichergasse 6 ; Postfach ; 3001 Berne

CSPC	Conférence des Services phytosanitaires cantonaux	Rütti 5, 3052 Zollikofen
COSAC	Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux	Generalsekretariat KOLAS, Speichergasse 6, 3001 Berne
CCE	Conférence des chefs des services et offices de la protection de l'environnement de Suisse	Speichergasse 6, 3001 Berne
LANDOR	LANDOR fenaco genossenschaft	Auhafenstrasse 50, 4132 Muttenz
Agro-entrepreneurs	Association Agro- entrepreneurs Suisse	Ausserdorfstrasse 31, 5223 Riniken
LBV	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband	Schellenrain 5, 6210 Sursee
Vache mère	Vache mère suisse	Stapferstrasse 2, 5201 Brugg AG
Oberwalliser Pferdezuchtgenossenschaft	Oberwalliser Pferdezuchtgenossenschaft	Marco Gentinetta & Stefanie Gentinetta, Kleegärtenstrasse 12, 3930 Visp
Pferdezucht- und Pferdesportverein Willisau	Pferdezucht- und Pferdesportverein Willisau	Berneet Curdin, Oberfarnern 1, 6145 Fischbach
Pferdezuchtgenossenschaft Aargau	Pferdezuchtgenossenschaft Aargau	Höhenweg 1A, 5443 Niederrohrdorf
Pferdezuchtgenossenschaft Amt Entlebuch	Pferdezuchtgenossenschaft Amt Entlebuch	Hinterstalden, 6192 Wiggen
Pferdezuchtgenossenschaft Birstal	Pferdezuchtgenossenschaft Birstal	Julianne Spring, Niederhuggerwald 82, 4245 Kleinlützel
Pferdezuchtgenossenschaft Einsiedeln	Pferdezuchtgenossenschaft Einsiedeln	Xaver Kälin,Trachslauerstrasse 31, 8840 Trachslau
Pferdezuchtgenossenschaft Falkenstein	Pferdezuchtgenossenschaft Falkenstein	Bereten 547, 4717 Mümliswil
Pferdezuchtgenossenschaft Oberaargau	Pferdezuchtgenossenschaft Oberaargau	Schmittengasse 12, 4539 Rumisberg
Pferdezuchtgenossenschaft Obermmental	Pferdezuchtgenossenschaft Obermmental	3553 Gohl
Pferdezuchtgenossenschaft Oberwallis	Pferdezuchtgenossenschaft Oberwallis	Anik Zeiter, Dorfstrasse 10, 3932 Visperterminen
Pferdezuchtgenossenschaft Sensebezirk	Pferdezuchtgenossenschaft Sensebezirk	Goleta 19, 1736 St.Silvester
Pferdezuchtgenossenschaft Solothurn Warmblut	Pferdezuchtgenossenschaft Solothurn Warmblut	c/o Jörg Uebelhard, Dorfstrasse 84, 4626 Niederbuchsiten
	- C	1

Pferdezuchtverein Baselland und Umgebung	Pferdezuchtverein Baselland und Umgebung	Hauptstrasse 102b, 4416 Bubendorf
Pferdezuchtverein Schwarzenburg	Pferdezuchtverein Schwarzenburg	Bärenwart 280, 3153 Rüschegg Gambach
Pferdezuchtverein Seeland- Laupen	Pferdezuchtverein Seeland- Laupen	Samuel Messer, Grünweg 6, 2556 Schwadernau
Pferdezuchtverein Thurgau	Pferdezuchtverein Thurgau	Toni Weibel, Oberhori, 9243 Jonschwil
Pro Natura	Pro Natura	Postfach ; 4018 Basel
Proviande	Proviande Genossenschaft	Brunnhofweg 37, Postfach, 3001 Berne
Pusch	Pusch Praktischer Umweltschutz	Hottingerstrasse 4, Postfach, 8024 Zürich
PZG Amt Seftigen	PZG Amt Seftigen	Stierenweid 6, 154 Rüschegg- Heubach
PZV Region Thun	PZV Region Thun	Lueg 20, 3617 Fahrni
Réservesuisse	réservesuisse société coopérative	Schwanengasse 5+7, 3001 Berne
Ruprecht Toni	Ruprecht Toni	Stutz 1313, 9123 Nassen
UPSV	Union professionnelle suisse de la viande	Sihlquai 255, Postfach 1977, 8031 Zürich
FSFM	Fédération suisse du franches-montagnes	c/o Jackie Hamzai, Hauptstr. 28, 4625 Oberbuchsiten
ASPV	Association suisse des producteurs de volaille	Flühlenberg, 3452 Grünenmatt
Junglandwirtinnen und Junglandwirte	Jeunes agricultrices et agriculteurs	Laurstrasse 10, CH 5 200 Brugg
PSL	Producteurs Suisses de Lait	Weststrasse 10, Postfach 35, 3000 Berne 6
FUS	Fruit-Union suisse	Baarerstrasse 88, 6300 Zug
PSBB	Producteurs suisses de bétail bovin	Laurstrasse 10, 5201 Brugg
Salines suisses	Salines suisses SA	4133 Pratteln
PSA	Protection suisse des animaux	Dornacherstrasse 101, 4008 Basel
Swiss-Seed	Association suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales	Postfach 344, 8401 Winterthur
CSCV-SWK	Contrôle suisse du commerce des vins	Stettbachstrasse 6, 8600 Dübendorf

SZU	Sucre suisse SA	Radelfingenstrasse 30, 3270 Aarberg
swiss granum	Organisation de la branche suisse des céréales, des oléagineux et des protéagineux	Belpstrasse 26, Postfach 7957, 3001 Berne
SSEBL	Syndicat suisse d'élevage de brebis laitières	Feldmoosstrasse 5, 3150 Schwarzenburg
ProSpecieRara	Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liées au végétaux et aux animaux	Unter Brüglingen 6, 4052 Basel
AGRIDEA	Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural	Ruelle Notre-Dame 2, 1700 Fribourg
Station ornithologique	Station ornithologique suisse, Sempach	Seerose 1, 6204 Sempach
SZAP	Schweizerische Zuchtgenossenschaft für Arabische Pferde	Rütlistrasse 1, 4501 Basel
USPF	Union suisse des paysannes et des femmes rurales	Laurstrasse 10, Postfach 730, 5200 Brugg AG
SEZ	Schweizerischer Engadinerschaf Zuchtverein	Rietstrasse 17, 9016 St. Gallen
FSPC	Fédération suisse des producteurs de céréales	Belpstrasse 26, 3007 Berne
SHV	Schweizerischer Haflinger Verband	Höfnerstr. 56, 6341 Unterägeri
Swisssem	Fédération suisse des producteurs de semences	Route de Portalban 40, Postfach 16, 1567 Delley
FSEO	Fédération suisse d'élevage ovin	Industriestrasse 9, 3362 Niederönz
Suisseporcs	Fédération suisse des éleveurs et producteurs de porcs	Allmend, Postfach, 6204 Sempach
BiscoSuisse	Association suisse des industries de biscuits et de confiserie	Münzgraben 6, 3011 Berne
SVU	Association suisse des professionnels de l'environnement	Brunngasse 60, Postfach, 3000 Berne 6
FSB	Fédération suisse des betteraviers	Belpstrasse 26, 3007 Berne

SVBP	Schweizerischer Verband des Berberpferdes	Heinrichstrasse 48, 8005 Zürich
FSPC	Fédération suisse des poneys et petits chevaux	Murimoosweg 15, 3132 Riggisberg
AECE	Schweizerischer Verein der Züchter des Pferdes reiner Spanischen Rasse	c/o Corrado Goggia, Alpsteinweg 8, 8634 Hombrechtikon
SSMB	Syndicat suisse des marchands de bétail	Kasernenstrasse 97, 7007 Chur
VignobleSuisse	Fédération suisse des vignerons	Belpstrasse 26, 3007 Bernee
FSEC	Fédération suisse d'élevage caprin	Schützenstrasse 10, 3052 Zollikofen
Siegenthaler Rolf	Siegenthaler Rolf	Schmittenweg 17, 3436 Zollbrück
SOBV	Solothurner Bauernverband	Obere Steingrubenstrasse 55, 4503 Solothurn
Sommer Isabel	Sommer Isabel	
SPIRITSUISSE	SPIRITSUISSE	Gurzelngasse 27, 4500 Solothurn
SGBV	St. Galler Bauernverband	Magdenauerstrasse 2, Postfach 151 ; 9230 Flawil
Saatzucht SG	St. Gallische Saatzuchtgenossenschaft	Mattenweg 11, 9230 Flawil
SZV SG	St. Gallischer Schafzuchtverband	Magdenauerstrasse 2, 9230 Flawil
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz	Monbijoustrasse 61, 3000 Berne 23
Swiss Beef CH	Swiss Beef CH	Sekretariat Swiss Beef CH ; Laurstrasse 10 ; 5201 Brugg AG
SCFA	Swiss Convenience Food Association	Effingerstrasse 6A, 3011 Berne
Swiss Equestrian	Swiss Equestrian	Papiermühlestr. 40 H, 3000 Berne 22
Swissgenetics	Swissgenetics Genossenschaft	Meielenfeldweg 12, Postfach 466 ; 3052 Zollikofen
SPA	Swiss Protein Association	Effingerstrasse 6A, 3011 Berne
Swissmaïs	Swissmaïs Sàrl	Chemin du Martinet 2A, 1510 Moudon
Swisspatat	Swisspatat	Belpstrasse 26 ; Postfach 7960, 3001 Berne
Syndicat chevalin d'Ajoie	Syndicat chevalin d'Ajoie	c/o Lena Travers-Perera, Route Principale 35D, 2914 Damvant

Γ	1	1
Syndicat d'élevage chevalin de la Glâne	Syndicat d'élevage chevalin de la Glâne	La Crausaz 1, 1626 Rueyres- Treyfayes
Syndicat d'élevage chevalin de la Veveyse	Syndicat d'élevage chevalin de la Veveyse	p. a. Alicia Geneux, Chemin de la Rocasse 30, 1618 Châtel-St- Denis
Syndicat d'élevage chevalin Montagne de Diesse & environs	Syndicat d'élevage chevalin Montagne de Diesse & environs	Claude-Alain Giauque, Route de Diesse 12, 2515 Prêles
Syndicat chevalin du Clos du Doubs	Syndicat chevalin du Clos du Doubs	p. a. Sylvie Jeannerat, Au Village 11, 2888 Seleute
Syndicat chevalin du Haut de la Vallée de la Sorne	Syndicat chevalin du Haut de la Vallée de la Sorne	Chemin des Vannez 2, 2855 Glovelier
Syndicat chevalin Haut Plateau Montagnard	Syndicat chevalin Haut Plateau Montagnard	2345 Les Breuleux
Syndicat chevalin neuchâtelois demi-sang	Syndicat chevalin neuchâtelois demi-sang	C/O Stefanie Herren, Chemin du Sasselet 6, 2523 Lignières
Syndicat Chevalin Tramelan Erguël	Syndicat Chevalin Tramelan Erguël	Passage de la Raissette 2, 2610 St-Imier
Terre CH	Terre Suisse AG – Erdmischwerk	Transportstrasse 12, 9450 Altstätten
Uniterre	Uniterre	Avenue du Grammont 9, 1007 Lausanne
JardinSuisse	Unternehmerverband Gärtner Schweiz	Bahnhofstrasse 94, 5000 Aarau
ACCS	Association des chimistes cantonaux de Suisse	Dr. Martin Brunner ; Kantonales Labor Zürich ; Fehrenstrasse 15 ; 8032 Zürich
ACCCS	Association des centres collecteurs de céréales de Suisse	Bernstrasse 55 ; 3052 Zollikofen
SWISSCOFEL	Verband des Schweizer Früchte-, Gemüse- und Kartoffelhandels	Belpstrasse 26, 3007 Berne
VSGF	Association suisse du commerce de céréales et matières fourragères	Thunstrasse 82, 3006 Berne
UMS	Union maraîchère suisse	Belpstrasse 26, 3001 Berne
primavera	Verband Schweizer Lebensmittelverarbeiter der ersten Stufe	Effingerstrasse 6A, 3011 Berne
SwissOlio	Verband Schweizerischer Hersteller von Speiseölen, Speisefetten und Margarinen	Effingerstrasse 6A ; 3011 Berne
ChocoSuisse	Verband Schweizerischer Schokoladefabrikanten	Münzgraben 6, 3011 Berne

GalloSuisse	Vereinigung der Schweizer Eierproduzenten	Burgerweg 22, 3052 Zollikofen
VMI	Association de l'industrie laitière suisse	Thunstrasse 82, 3000 Berne 6
BIO SUISSE	Association suisse des organisations d'agriculture biologique	Peter-Merian-Strasse 34, 4052 Basel
USPPT	Union suisse des producteurs de pommes de terre	Belpstrasse 26, 3007 Berne
Schweizer Hülsenfrüchte	Verein Schweizer Hülsenfrüchte	Rötelstrasse 4, 8006 Zürich
Mellifera	Verein Schweizerischer Mellifera Bienenfreunde	Ahornstrasse 7, 9533 Kirchberg SG
VEB	Verein zur Erhaltung des Bündner Oberländer Schafes	Ernst Oertle ; Allenwil ; 8494 Bauma
СОМСО	Commission de la concurrence	Hallwylstrasse 4, 3003 Berne
WWF	WWF Suisse	Hohlstrasse 110, 8010 Zürich
ZBB	Zentralschweizer Bauernbund	Landstrasse 35, Postfach 63, 6418 Rothenthurm
ZBV	Zürcher Bauernverband	Lagerstrasse 14, 8600 Dübendorf
FECH	Fédération d'élevage du cheval de sport CH	Zuchtverband CH-Sportpferde
ZV SNR	Züchterverband für seltene Nutztierrassen	Holzmattenstrasse 267, 5313 Klingnau
CHS	Zuchtverband « Cheval Suisse »	c/o Patricia Bühler ; Cerisier 18, 2300 La Chaux-de-Fonds
ZUN-Schweiz	Zuchtvereinigung für ursprüngliches Nutzgeflügel	Gosswil 1105, 8492 Wila
Zürcher Tierschutz	Zürcher Tierschutz	Zürichbergstrasse 263, 8044 Zürich
·		·